



CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)
Date d'émission: 2025-07-02 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g
Code du produit : 1750422

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Graisse lubrifiante
Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.3. Fournisseur

Manufactured or sold by:

CRC Canada Co.
83 Galaxy Blvd.
Unit 35 - 37
Toronto, ON M9W 5X6
Canada
T 416-847-7750
crcindustries.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (CHEMTREC)
Urgence 24 heures

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Conseils de prudence (GHS CA) : Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).
Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Dioxyde de silicium	Silicon dioxide	n° CAS: 7631-86-9	7 – 13

Remarques : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Lavez la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide.

Premiers soins général : S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éloigner le personnel superflu. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire.
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Protection des mains:

Porter des gants de protection en: Néoprène. Nitrile

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc translucide
Odeur	: mild
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Point d'éclair	: 265,6 °C (510 °F) Cleveland Open Cup
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,89
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Silicone dioxide.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé.

Dioxyde de silicium (7631-86-9)	
DL50 orale rat	3160 mg/kg Source: TOMES; HAZARTEXT
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	5,01 mg/l Source: ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Dioxyde de silicium (7631-86-9)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1800 – 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1800 – 3200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Dioxyde de silicium (7631-86-9)	
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≥ 10000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit

Danger par aspiration : Non classé

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dioxyde de silicium (7631-86-9)	
CL50 - Poissons [1]	10000 mg/l Source: ECHA
CE50 - Crustacés [1]	> 5000 mg/l Source: ECHA
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 10000 mg/l waterflea
CE50 72h - Algues [1]	> 173,1 mg/l Source: ECHA
LOEC (chronique)	149,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dioxyde de silicium (7631-86-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : 0,53

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TDG	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2. Désignation officielle pour le transport		
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TDG	IMDG	IATA
14.4. Groupe d'emballage		
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.5. Dangers pour l'environnement		
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TMD

Non réglementé.

:

IMDG

Non réglementé.

:

IATA

Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la DSL, la NDSL, ou sont exemptés des exigences d'inventaire.

Nom	n° CAS	Référence réglementaire
Dioxyde de silicium	7631-86-9	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Dioxyde de silicium (7631-86-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.2. Other Regulatory Information

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits : DORS/2021-268

Teneur en COV	0 %
Catégorie de produits	Non réglementé.

CRC® Graisse synthétique pour usines alimentaires, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07-02-2025

Auteur Joshua Weir

Safety Data Sheet (SDS), Canada, CRC

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC.

Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co.